



Commission locale d'information

Aix-en-Provence, le 14 mars 2023

LE PRESIDENT

Monsieur Bernard DOROSZCZUK
Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

15 rue Louis Lejeune

92541 MONTROUGE Cédex

Objet : Consultation publique du 17/02/23 projet de
Décision n° 2023-DC-XXXX modifiant la décision 2015-DC-0479
Du 8/01/2015 relative aux locaux de gestion des situations
D'urgence CIRCE
Nos Réf. : CL230301

Monsieur le Président,

Le projet de décision prescrit qu'au 31 décembre 2027 les locaux de gestion des situations d'urgence soient opérationnels en l'associant à la mise en service du RJH, susceptible de conduire à la possibilité de nouveaux effets faibles potentiels. Nous comprenons que le RJH ne sera pas mis en service avant la fin de réalisation de ces locaux CIRCE.

Ces locaux sont importants pour l'ensemble des INB du Centre. Nous nous interrogeons sur l'impact du retard de CIRCE sur l'INBS. Il convient que son planning de réalisation soit définitivement maîtrisé. Pour cela, le projet de décision fixe des jalons intermédiaires. Ces jalons sont importants pour suivre le bon avancement du projet.

Vous demandez au CEA d'informer l'ASN et la CLI de Cadarache de tout report, nous serons vigilants sur ce point car la réalisation de ces locaux de gestion des situations d'urgence, est un élément important de notre communication vis-à-vis du public.

Par ailleurs, ces locaux devront être situés au sein d'une INB. Ceci implique qu'en fonctionnement, les futurs utilisateurs de ces locaux seront sans doute dans une structure hiérarchique différente de celle qui les hébergera. La CLI de Cadarache sensibilise les acteurs sur l'organisation à mettre en place dans une telle situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma profonde considération.

Didier REAULT
Président de la CLI de Cadarache

Copie : Le chef de Division de Marseille
L'adjoint au chef de Division Marseille